

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

\*\*\*\*\*

DECISION DU PRESIDENT N°2024-49

Réf : LC

OBJET : Prestation location de salle et traiteur – 3<sup>ème</sup> Rencontre Entreprises -Espace Sport et Nature de St-Ferréol

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521]-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2024 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre du 19/5/24 proposée par « Concept Accueil », Place Lapébie 31 440 BOUTX LE MOURTIS

Considérant la nécessité d'une prestation location de salle et traiteur à l'occasion de la Rencontre Entreprise #3 le 23 mai 2024 à l'Espace Sport et Nature de St-Ferréol,

DECIDE de signer l'offre proposée par « Concept Accueil » pour un montant estimé à 1 190,91€ HT soit 1 310,00€ TTC correspondant à la location de la salle l'Aparté et son équipement et l'organisation d'un buffet dinatoire.

La prestation de la location de salle sera remise conformément au contrat de concession.

Seules les prestations inhérentes à la location de salle seront payantes : installation chaises et tables, ménage fin de location

La facture traiteur sera établie sur la base du service effectué.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L521]-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le 21 MAI 2024

Le Président

Laurent HOURQUET

